

## Council municipal du 29/09/2016

Présents : Mesdames Tayer, Thelm, Arnoult, Carrière, Coek, Ségrèdes, Bournot

Messieurs : Boucher, Réveillère, Breinaud, Eard, Roussaud, Queinnee

Absents excusés : Mesieurs Gndat et Rette

Le quorum est atteint.

Sécretaire de séance : Claire Bournot

La séance est ouverte à 20<sup>h</sup>05

### I - MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE Cadastrale de terrains construits

Les dispositions de l'article 1396 du code général de impôts (au B du II) nous permettent de mettre en place une majoration d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés urbaines servant à la commune. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'abord d'une incitation à la construction et en aucun cas d'une sanction vis à vis des propriétaires.

Il fait la proposition de fixer la majoration par mètre carré à 1 € sur le quartier des Entours. Cela représente trois propriétaires. La majoration serait applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La superficie retenue pour le calcul est réduite de 200 m<sup>2</sup>. Cette réduction s'appliquerait à l'ensemble des parcelles urbaines construites détenues par un même propriétaire. Tous terrains cédés <sup>ou</sup> pour lesquels un permis de construire serait déposé avant le 31/12/2017 feraient l'objet d'un dégrèvement.

La majoration est votée à l'unanimité.

### II RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL DE COIFFEUR

Le bail arrive à échéance le 31/10/2016 après 9 ans.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans et de fixer le loyer à 316,91 € mensuel.

Voté à l'unanimité.

### III

#### Recrutement d'un vacataire

M. Le Maire propose au conseil municipal de recruter un vacataire pour animer un atelier bandes dessinées dans le cadre de l'Alaé pour une durée de sept semaines sur la période du 3 novembre au 16 décembre 2016. Chaque vacataire serait rémunéré au taux de 15€.  
Cela s'inscrit dans le Temps d'Animation périscolaire.  
Accepté à l'unanimité.

### IV

#### Questions diverses

• M. Boucher fait part des sujets abordés lors de la dernière réunion espaces publics, notamment celui de l'état du village. L'interdiction d'utiliser des produits dés herbaut désormais oblige à un passage plus fréquent sur les espaces.  
Plusieurs solutions sont à l'étude.

• M. Béchard fait part de plusieurs dégradations sur le belvédère des Embus.

• Les lampadaires détruits par la grêle en mai ne peuvent pas être réparés avec les mêmes globes.

En attendant de les remplacer, des ampoules ont été remplacées sur un lampadaire sur deux afin de conserver un minimum d'éclairage.

Il pourrait y avoir un financement de 80% du SDEGA pour renouveler le parc. Un avant projet vous sera proposé prochainement sur lequel le conseil devra délibérer.

Le conseil municipal est clos à 21h55

